

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

L'URNE

Départements CÔTES D'ARMOR (22) / Communes d'YFFINIAC (22120)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
A son embouchure	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Embouchure de l'Urne repérable sur le Scan Littoral. Le positionnement de la limite ne peut-être qu'approché car l'embouchure peut être considérée sur une portion d'une longueur d'au moins 100 mètres.</p> <p>Positionnement approché</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge l'image ci-dessous) :

